

Décret n° 2010-1208 du 12 octobre 2010 relatif aux conditions de délivrance d'une qualification en biologie médicale par l'ordre des pharmaciens

12/10/2010

Mots-clés : Pharmacien - Biologie médicale - Condition d'obtention - Formation - Expérience professionnelle - Délivrance - Ordre national des pharmaciens - Commission d'appel de qualification en biologie médicale